



AUTOMNE 2016

Flash infos SPECIAL

COMMÉMORATION
98ème anniversaire de la victoire de 1918

Journée nationale d'hommage « aux Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie

Vendredi 11 novembre 2016

11 H 30 AU CIMETIERE :

-Dépôts de gerbes par une délégation du conseil municipal et des Anciens Combattants.

**11 H 45 PLACE CHARLES DE GAULLE—
AU MONUMENT AUX MORTS :**

- Cérémonie "Aux Couleurs"
- Lecture des messages officiels,
- Appel aux Vizerons Morts pour la France en 1916,
- Dépôts de gerbes,
- Sonnerie aux Morts, minute de silence, refrain de "La Marseillaise",
- Remise de décoration,
- Chants "Je chante avec toi Liberté" et "La Marseillaise", interprétés par la Chorale et tous les participants
- Salut des autorités aux porte-drapeaux.

Lundi 5 décembre 2016

**15 H PLACE CHARLES DE GAULLE—
AU MONUMENT AUX MORTS :**

- Cérémonie "Aux Couleurs"
- Lecture des messages officiels,
- Dépôts de gerbes,
- Appel aux Morts pour la France,
- Sonnerie aux Morts, minute de silence, refrain de "La Marseillaise",
- Chant "La Marseillaise", interprété par la Chorale et tous les participants
- Salut des autorités aux porte-drapeaux.

Les travaux du Centre Bourg

Dans le cadre de la mise en place du PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics) d'importants travaux ont été réalisés le printemps dernier entre la place Charles DE GAULLE (place de l'église) et la rue de la Liberté (face à l'espace culturel Nina VASSEUR) pour l'enfouissement des réseaux.

Les engins de chantier vont de nouveau venir envahir la rue Georges Clémenceau, entre la place Charles DE GAULLE et la rue Armand PROUZEAU (mairie), apportant leurs lots de désagréments aux riverains, commerçants et clients de ces derniers.

Pendant 3 semaines, nous nous voyons dans l'obligation de fermer cette zone à toute circulation de véhicules (sauf à ceux des riverains). Une tranchée profonde concernant le réseau des eaux pluviales va être réalisée en milieu de chaussée risquant d'entraîner des instabilités en sous-sol et de causer des

accidents dont nous ne pouvons prendre le risque.

Les riverains pourront toujours accéder à leurs propriétés et les livraisons pour les commerces seront possibles. Le passage des véhicules s'effectuera sous l'autorité du chef de chantier.

Après cette étape, une réouverture partielle devrait pouvoir être envisagée au fur et à mesure de l'évolution des travaux.

Il a été demandé au maître d'œuvre, ainsi qu'au représentant de l'entreprise en charge des travaux de prendre contact avec les personnes directement concernées dans la zone d'emprise du chantier avant son commencement, afin de les informer plus précisément et de trouver des solutions adéquates à leurs besoins particuliers (livraisons et autres).

La circulation piétonne restera possible pour accéder aux différents commerces. L'accès à la Place du 8 Mai 1945 sera possible depuis la rue des Rivaux, le sens interdit situé sur le parking de l'école sera retiré temporairement.

Deux déviations temporaires de circulation pour les véhicules légers avec des zones de rétrécissement aux abords des deux écoles seront installées avec la signalisation réglementaire.

Une déviation pour les poids-lourds en transit sera mise en place sur le CD 25.

La durée totale des travaux est estimée à trois mois à compter du 2 novembre 2016. Elle pourra être modifiée selon les aléas du chantier et les conditions météorologiques.

Ces travaux ont été étudiés de manière à réduire autant que possible les perturbations qui malheureusement ne manqueront pas d'apparaître là où nous ne les attendons pas.

Nous vous remercions de votre compréhension, et nous excusons par avance des désagréments liés à ce chantier important.

Vous pouvez contacter la mairie au 02.51.00.62.24 pour d'éventuels renseignements complémentaires et venir y consulter les plans du projet.

2016-2017



Les TAP*, c'est quoi ??
 Dans le cadre de la Réforme des rythmes scolaires, la commune a mis en place un **PEDT***. De ce fait, des TAP ont été créés. « Les TAP sont des temps d'activités organisés et pris en charge par la commune en prolongement de la journée de classe. Ces activités visent à favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, etc ... »

Fonctionnement

Les TAP sont proposés **les mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h30**. Ces activités seront organisées par cycle

d'environ 6 à 7 semaines entre deux périodes de vacances. Elles seront encadrées par la référente TAP et le personnel communal. Les TAP sont proposés **gratuitement aux enfants inscrits** pour permettre au plus grand nombre d'en profiter.

Thématique 2016-2019

En lien avec le projet d'école 2016-2017, la commune propose :



« Le respect sous toutes ses formes »

-Respect de l'environnement,

-Respect et Citoyenneté : le Devoir de Mémoire (CM) : Transmettre des valeurs de civisme, de respect, de solidarité, d'engagement et de courage aux jeunes générations.

-Respect et tolérance : à la découverte de « l'Autre » et de ses différences, du handicap et des autres cultures.

-Le « Bien vivre ensemble » : règles de politesse et de civilité - Engagement citoyen.

4 sous-thèmes seront proposés tout au long de l'année au travers de différentes activités :

**Citoyen du monde, Les petits curieux
 Artiste en herbe, Tous en forme**



CALENDRIER DES POMPIERS.

Afin d'éviter toutes annuaires, les Pompiers de Vix vous informent du début de la période de distribution de leurs calendriers.

APPEL A BÉNÉVOLES.

Dans notre démarche de transport solidaire, nous continuons de rechercher des chauffeurs. Si vous avez un peu de temps à donner, merci de vous faire connaître à la mairie au 02 51 00 62 24 avant le 7 novembre 2016.



2^{ème} édition du concours « Mes beaux sapins » organisé par la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise

Du 10 décembre 2016 à mi-janvier 2017, créez votre sapin... il sera exposé !

L'an dernier, 28 sapins ont pris place dans 8 communes du territoire dont 4 à VIX.

Celui réalisé par les enfants de la classe de Monsieur Mickaël ROY de l'école publique Gaston Chaissac figurait sur le podium !

Familles, associations, groupes d'amis, à vous de jouer pour créer votre sapin de Noël original sur **le thème Rêve et Féerie** (par équipe de 5 personnes maximum) !

Un prix sera décerné aux 3 plus beaux sapins.

L'exposition de tous les sapins du territoire aura lieu les 10 et 11 décembre 2016 à la salle des Fêtes de Maillezaix.

Ceux de VIX seront par la suite exposés à l'Espace Culturel Nina Vasseur et présentés à la population lors des vœux de Madame le Maire.

Le règlement complet du concours ainsi que le bulletin d'inscription est téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Communes www.cc-vs-a.com ou disponibles en mairie.



Indice des Fermages 2016

Par arrêté du 30 septembre 2016, l'indice national des fermages pour cette année s'établit à **109,59**

La variation de cet indice par rapport à l'année précédente (indice 2015 de 110,05) est de **- 0,42 %**.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Date	Catégorie	Organisateur	Lieu	Contact
11 novembre	Fête Nationale	Mairie	Espace Culturel	MAIRIE ☎ 02 51 00 62 24
11 novembre	Repas	Anciens Combattants	Espace culturel	André CHABOT ☎ 02 51 00 67 61
19 novembre	Repas	Football	Espace Culturel	Aurélien JOURDAIN ☎ 06 88 28 27 81
26 novembre	Concours Tarot	Tarot	Espace Culturel	Robert MARDIGRAS ☎ 06 99 24 41 83
1 décembre	Repas Adhérents	Club Rencontres 3 ^{ème} âge	Espace Culturel	Denis GANTIER ☎ 02 51 00 63 32
3 décembre	AG	Tramail Sévrien	Salle Annexe	Claude Beneteau
3 décembre	Marché de Noël	EHPAD St Joseph	EHPAD	Maison de Retraire ☎ 02 51 00 60 32
5 décembre	Hommage cantonal	Anciens Combattants	Espace Culturel	André CHABOT ☎ 02 51 00 67 61
10 décembre	Arbre de Noël	OGEC	Espace Culturel	Mathieu BONNIN ☎ 06 85 59 67 35

RÉCOLTE DE VIN...

Les vignes inférieures à 10 ares ne sont pas concernées. Les friches devront être simplement déclarées par courrier aux services des douanes pour information.

Si vous n'avez pas reçu votre formulaire papier pour votre déclaration 2015, voici la procédure à suivre:

- 1-Connectez-vous sur le site www.douane.gouv.fr
- 2-Cliquez sur **Professionnel**
- 3-Dans le **sommaire**, cliquer sur **"Formulaires douaniers (cerfa)"**
- 4-Cliquer sur **"Droits indirects accises"**
- 5-Dans l'onglet **"viticulture"**, cliquez sur le **Cerfa 10703, Déclaration simplifiée de récolte et de vin.**

Vos déclarations devront être déposées en mairie avant le **25 novembre**.

La mairie pourra vous éditer les formulaires.